

DECRET N°80/136 DU 28.03.1980
Portant détachement de Monsieur MBOUDO-NESA
Alphonse auprès de la Société AGIP Recherches.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut Général des Fonctionnaires;

Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret n°79/706 du 30 Décembre 1979 modifiant la composition du Conseil des Ministres;

DECRETE :

Article 1er..- Monsieur MBOUDO NESA Alphonse, Professeur de Lyée, précédemment Directeur Général de la société HYDRO-CONGO, est placé en position de détachement auprès de la Société AGIP RECHERCHES CONGO.

Article 2..- La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par la Société AGIP RECHERCHES CONGO qui est en outre redevable envers le Trésor Public de la contribution pour la constitution de sa pension de retraite.

Article 3..- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prendra effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 28 Mars 1980

~~Le Président du Comité Central du Parti
Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil
des Ministres
Premier Ministre, Chef du Gouvernement~~

~~Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-~~

~~Le Ministre des Mines et de l'Energie~~

~~Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-
Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux~~

~~Rodolphe A D A D A .-~~

~~Le Ministre des Finances~~

~~Victor TAMBA-TAMBA.-~~

~~Le Ministre de l'Education
Nationale~~

~~Henri L O P E / S .-~~

~~Antoine NDIKA-OBA.-~~